



Arrêt de pension alimentaire

Par **sengadofre**, le **18/09/2008** à **18:32**

Comment arrêter un paiement de pension alimentaire prélevé directement sur mon salaire, sachant que mon fils de 21 ans ne poursuit pas d'études.
En vous remerciant de votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008** à **19:36**

Bonjour

il vous faut saisir le juge aux affaires familiales afin qu'il statue sur le changement de situation.

Attention en cas d'arrêt de versement d'une pension alimentaire sans décision de justice en ce sens vous vous exposez à des poursuites judiciaires et à un versement de dommages et intérêts.

Restant à votre disposition